

Vos données personnelles sont précieuses

Avec l'essor des technologies modernes, de plus en plus de données personnelles sont collectées, échangées et traitées, sans que vous vous rendiez toujours compte par qui, pourquoi, pendant quel laps de temps et avec quels effets. Vous laissez des traces à travers vos communications, vos démarches administratives, vos achats, vos paiements ou vos déplacements.

De simples actions, comme la publication de photos sur un réseau social, l'utilisation d'une carte de fidélité dans un magasin ou la recherche d'un restaurant à l'aide d'une application sur un smartphone, génèrent des informations sur votre personnalité, votre entourage et vos habitudes de vie.

Cette collecte de données est encore amplifiée par l'utilisation d'objets interconnectés tels que des montres, des jouets, des caméras, des cafetières, des thermostats, des pèse-personnes ou encore des maisons et voitures intelligentes.

Dans nos sociétés ultra-connectées, le danger d'une utilisation abusive de ces informations ne doit pas être sous-estimé. Les failles de sécurité, fuites de données, attaques informatiques et violations de confidentialité sont malheureusement une réalité.

[!] HEUREUSEMENT, VOUS N'ÊTES PAS IMPUISSANTS !

La législation sur la protection des données vous confère des droits permettant de contrôler l'usage de vos propres données personnelles.

[!] GLOSSAIRE

Règlement général sur la protection des données (RGPD):

législation directement applicable dans toute l'Union européenne à partir du 25 mai 2018.

Personne concernée:

toute personne physique qui fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel.

Responsable du traitement:

détermine les finalités et les moyens du traitement de données à caractère personnel. Il peut s'agir d'une administration, d'une entreprise, d'une association, d'un professionnel ou d'un indépendant.

Sous-traitant:

traite des données à caractère personnel pour le compte et sur instruction du responsable du traitement.

Quels sont vos droits ?

1/ Le droit à l'information

Qui traite mes données personnelles, pourquoi et comment ?

Les entreprises ou administrations doivent vous donner ces éléments dans un langage simple et clair au moment même de la collecte de vos données ou, au plus tard, endéans un mois suivant la collecte.

Ce droit est limité dans certains cas (p.ex. la sécurité publique ou la poursuite d'infractions pénales).

En cas de faille de sécurité entraînant une violation de données à caractère personnel susceptible d'engendrer un risque élevé pour vos droits et libertés, le responsable du traitement doit vous informer dans les meilleurs délais afin que vous puissiez prendre les précautions qui s'imposent.



2/ Le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés

Votre banque vous refuse un prêt à la consommation car le « système ne veut pas », que pouvez-vous faire ?

Demandez des explications et le cas échéant contestez cette décision qui a été prise sans intervention humaine. En effet, vous avez le droit d'être informé sur la logique qui commande les décisions qui sont prises sur base de processus automatisés. L'organisme concerné doit vous accorder la possibilité de faire valoir votre point de vue et de contester, le cas échéant, la décision.



... et le profilage ?

Le profilage est une technique utilisée pour analyser ou prédire vos comportements et vos habitudes de vie ou de consommation grâce au traitement automatique de vos données personnelles.

Le profilage est autorisé si vous avez donné votre consentement ou s'il est nécessaire pour l'exécution d'un contrat, au respect d'une obligation légale, pour protéger votre intérêt vital, l'intérêt public, l'exercice de l'autorité publique ou l'intérêt légitime du responsable du traitement ou d'un tiers.

Vous pouvez toujours refuser le profilage à des fins de prospection.

3/ Le droit d'accès

Vous achetez un produit sur Internet et souhaitez savoir quelles informations ont été conservées par le commerçant en ligne ?

Adressez-vous directement au responsable du traitement, il doit vous communiquer l'intégralité des données vous concernant.

Autres exemples :

- Vous souhaitez connaître le contenu de votre dossier patient.
- Vous voulez savoir de quelles informations un réseau social dispose sur vous.
- Vous souhaitez savoir de quelles données personnelles votre supermarché dispose sur vous.



Existe-t-il des règles spécifiques concernant les données personnelles de votre enfant ?

Les règles, droits et devoirs relatifs aux traitements de données à caractère personnel s'appliquent de la même manière aux personnes mineures et majeures.

Il existe cependant des spécificités concernant les enfants :

- ▣ L'information qui leur est transmise doit être rédigée dans un langage compréhensible par eux.
- ▣ Lorsque le traitement de données à caractère personnel est basé sur le consentement de la personne, le consentement des parents est également requis pour les enfants de moins de 16 ans.

4/ Le droit de rectification

Vous avez remarqué que des données qui vous concernent sont inexactes, incomplètes ou tout simplement plus à jour?

Demandez la rectification de vos données personnelles! Contactez le responsable du traitement pour qu'il rectifie les informations inexactes qui vous concernent. Ce droit permet d'éviter qu'un organisme ne traite ou diffuse de fausses informations sur vous.

5/ Le droit à l'oubli

La conservation de certaines données vous concernant n'est plus justifiée?

Demandez leur effacement!

Si le responsable du traitement n'a plus aucun motif légitime (p.ex. des obligations légales au niveau de la comptabilité) qui justifie la conservation de vos données, ces données doivent être supprimées.

Le droit à l'oubli vous permet également d'exiger le retrait immédiat de données à caractère personnel collectées ou publiées sur un réseau social alors que vous étiez mineur et pas pleinement conscient des risques inhérents au traitement.

6/ Le droit au déréférencement

Vous consultez un moteur de recherche (Google, Bing, Yahoo, etc.) et, à la saisie de la combinaison de votre nom et prénom, vous trouvez un résultat de recherche qui est erroné ou non pertinent?

Contactez le moteur de recherche (vérifiez sur son site, il y a souvent un formulaire dédié) et demandez le déréférencement du résultat de recherche. Il est nécessaire que vous expliquiez au moteur de recherche pourquoi ce résultat n'est plus pertinent ou erroné.

Exemples:

- Vous ne souhaitez plus qu'on puisse accéder à vos anciennes photos par un moteur de recherche.
- Des informations concernant votre orientation sexuelle sont diffusées.
- En faisant une recherche avec votre nom et prénom, vous trouvez un ancien CV.

Attention : cette suppression ne signifie pas l'effacement de l'information sur le site Internet source et le droit d'information du public peut faire obstacle au déréférencement dans certains cas.

7/

Le droit à la portabilité des données

Vous souhaitez récupérer vos données lorsque vous changez d'opérateur en ligne ?

Ce droit vous permet de récupérer gratuitement les données que vous avez communiquées à un organisme dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et le cas échéant, de les transmettre à un autre (réseau social, fournisseur d'accès à Internet, site de streaming, etc.) sans que l'organisme initial y fasse obstacle.

Le droit à la portabilité s'applique uniquement si le traitement des données est :

- ▣ effectué à l'aide de procédés automatisés ;
- ▣ fondé sur votre consentement ou sur un contrat entre vous et le responsable du traitement.

Est-ce que le responsable du traitement peut rejeter votre demande de portabilité ?

Oui, votre demande peut être rejetée si elle est manifestement infondée ou excessive ou si le responsable du traitement ne peut pas vous identifier.

8/

Le droit d'opposition

Vous ne souhaitez plus recevoir de publicités d'une société ? Vous ne voulez plus figurer dans la base de données de votre concessionnaire automobile ? Vous ne voulez plus que votre photo figure sur le site Internet de votre employeur ? Vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter d'un commerçant en ligne ?

Exercez votre droit d'opposition directement auprès du responsable du traitement si vous avez des motifs légitimes.

Vous pouvez vous opposer, sans devoir fournir aucune justification, à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale ou de démarchage à orientation idéologique (partis politiques, syndicats, groupements religieux, etc.).

Attention : vous ne pouvez pas vous opposer à un traitement prévu par une loi.

Comment faire valoir vos droits ?

Réclamation directe

Dès la collecte, l'enregistrement, l'utilisation ou le traitement de vos données personnelles, vous pouvez exercer vos droits directement auprès de l'administration, l'entreprise, l'association, le professionnel ou l'indépendant.

Adressez votre demande par écrit, de préférence par courrier recommandé.

Réclamation auprès de la CNPD

Si votre réclamation est restée sans suite, vous pouvez vous adresser à la CNPD.

Il est recommandé d'utiliser le formulaire sur le site de la CNPD (www.cnpd.lu).

Saisine du tribunal

Si les suites données par la CNPD ne vous paraissent pas satisfaisantes, vous êtes toujours en droit de saisir le tribunal.

Une action en justice est également indispensable si vous voulez réclamer des dommages et intérêts en cas de violation de vos droits en matière de vie privée.

Comment la CNPD protège-t-elle vos droits ?

[?] Intervention dans le processus législatif

La CNPD conseille le gouvernement à travers les avis relatifs aux projets de loi et aux mesures réglementaires ou administratives concernant le traitement de données personnelles et présentant un risque particulier au regard de la vie privée des personnes concernées.

[?] Sensibilisation du public aux risques potentiels

L'information des citoyens ainsi que des responsables du traitement et des sous-traitants est une priorité de la CNPD afin de faire connaître les droits et devoirs respectifs de chacun. Elle mène des actions de sensibilisation, informe le public à travers son site Internet et organise des formations et conférences.

[?] Guidance des responsables du traitement

Les acteurs des secteurs privé et public doivent adopter une conduite préventive et responsable à l'égard des données à caractère personnel qu'ils collectent. Les guider et les orienter dans cette démarche est un des rôles de l'autorité de contrôle.

[?] Investigations suite à des réclamations ou de sa propre initiative

La CNPD dispose de pouvoirs d'investigation au titre desquels elle peut directement accéder au local dans lequel se situe le traitement (à l'exclusion des locaux d'habitation), ainsi qu'aux données faisant l'objet du traitement.

[?] Intervention suite à une violation de données

La CNPD analyse si les violations de données à caractère personnel qui lui sont notifiées sont susceptibles d'engendrer un risque élevé pour vos droits et libertés. Si tel est le cas, la CNPD demande au responsable du traitement de vous en informer dans les meilleurs délais afin que vous puissiez prendre les précautions qui s'imposent.

[?] Mesures correctrices

En cas de traitement contraire à la réglementation en vigueur, la CNPD a, entre autres, le pouvoir d'ordonner l'effacement ou la destruction des données ou encore l'interdiction temporaire ou définitive d'un traitement de données.

[?] Amendes administratives

À partir du 25 mai 2018, la CNPD a notamment le pouvoir d'imposer des amendes administratives allant jusqu'à €20 000 000 ou 4% du chiffre d'affaire annuel mondial en cas de violation du règlement général sur la protection des données.

10 trucs et astuces

[1] COMMUNIQUEZ LE MINIMUM DE DONNÉES

Vous souhaitez utiliser un réseau social en ligne? Vous voulez participer à un sondage? Vous souhaitez recevoir la carte de fidélité de votre supermarché? Faites attention à ne communiquer que les données strictement nécessaires à l'utilisation de ce service.

[2] MAÎTRISEZ LES PARAMÈTRES DE SÉCURITÉ ET DE CONFIDENTIALITÉ DE VOS COMPTES, PROFILS ET APPAREILS

Paramétrez toujours vos comptes et profils en ligne (e-mail, réseaux sociaux, etc.). Prenez le temps de lire et de configurer les paramètres par défaut de vos appareils.

Soyez particulièrement prudents lorsque vous vous connectez à un réseau public et évitez d'utiliser des services sensibles sur ces réseaux (banques, e-mail, etc.).

[3] LISEZ LES POLITIQUES DE CONFIDENTIALITÉ AVANT DE LES ACCEPTER

Les conditions générales contiennent souvent une politique de confidentialité des données personnelles qui vous renseigne sur la manière dont vos données sont traitées. Si vous n'êtes pas d'accord, il vaut peut-être mieux renoncer à l'offre. Souvent des services alternatifs existent.

[4] FAITES ATTENTION À VOS PUBLICATIONS

À partir du moment où vous publiez des textes, photos ou vidéos en ligne ou ailleurs, ces informations ne sont plus privées et leur diffusion massive est largement facilitée.

[5] RESPECTEZ LES DONNÉES DES AUTRES

Ne partagez pas d'informations personnelles (même si elles vous paraissent anodines) et de photos concernant des tiers sans leur consentement.

[6] SURVEILLEZ RÉGULIÈREMENT CE QUE L'ON DIT DE VOUS EN LIGNE

Testez votre e-réputation en introduisant votre nom dans les moteurs de recherche et réseaux sociaux. Prenez les mesures nécessaires afin de ne révéler que ce que vous souhaitez.

[7] UTILISEZ DES MOTS DE PASSE ROBUSTES

N'utilisez pas les mêmes mots de passe pour chaque service et modifiez-les régulièrement. Veillez à ce qu'ils soient sécurisés (de nombreux caractères, combinaison de majuscules et minuscules, utilisation de chiffres et caractères spéciaux) et difficiles à deviner.

[8] UTILISEZ PLUSIEURS ADRESSES E-MAIL

Utilisez des adresses électroniques différentes en fonction de vos usages (personnelles, professionnelles, associatives, ou sociales) et selon les services (réseaux sociaux, forums, sites de rencontre, jeux concours, cartes de fidélité).

[9] UTILISEZ DES PSEUDONYMES

Il peut être utile de trouver des pseudonymes différents selon les services. Seuls vos amis et votre famille sauront qu'il s'agit de vous. Vous pouvez choisir avec qui vous souhaitez entrer en contact.

Attention : une publication engage votre responsabilité, y compris lorsque vous la faites avec un pseudonyme.



Contacter la Commission nationale pour la protection des données

COMMISSION NATIONALE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES

1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette
Tél. : (+352) 26 10 60 -1 | Fax. : (+352) 26 10 60 -29

Heures d'ouverture :

09h00 - 12h30 & 13h30 - 17h00

Pour vos questions ou commentaires, veuillez utiliser le formulaire en ligne disponible sur cnpd.public.lu section « Contact » ou envoyer un message à info@cnpd.lu

